

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

SERVICE EVENEMENTIEL
SERVICE ANIMATION SENIORS
FB/JPM/NN
DECISION N°

Le Maire de VILLEPARISIS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la commande publique,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4ème alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un marché de prestation musicale dans le cadre de l'organisation de la nuit des associations, et du banquet des seniors les 3 et 4 février 2024,

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès de différentes sociétés,

CONSIDÉRANT la proposition faite par la société TYMBEL PRODUCTIONS SAS dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

Article 1

De signer avec la Société TYMBEL PRODUCTIONS SAS 4, Rue de la Caillardière - 49 070 BEAUCOUZE, représentée par son président, Monsieur Thierry Tacinelli, le marché n°M202324 ayant pour objet « prestation musicale pour la nuit des associations et du banquet des seniors 2024 » sur la Commune de Villeparisis

Le marché est conclu pour un montant de **15.950.00 € H.T.** soit **17.416.20 € TTC.**

Article 2

La prestation se déroulera le samedi 3 et dimanche 4 février 2024.

Article 3

Les dépenses relatives à ce marché seront inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

Article 4

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 5

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil d'Administration.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Villeparisis, le 16 janvier 2024

Le Maire
Frédéric BOUCHE

